



Ils sont au nombre de 7855, ces ex-agents de l'État du Cameroun pressentis de percevoir indûment des pensions de réversion et d'invalidité.

Dans le cadre de la poursuite de l'opération d'assainissement du fichier solde de l'État camerounais, le ministère des Finances vient de rendre publique une liste de 7855 anciens agents de l'État soupçonnés de percevoir frauduleusement des pensions de réversion et d'invalidité. « (...) Une opération de collecte des actes constitutifs des droits y relatifs a été menée auprès des administrations émettrices, en vue d'extirper du fichier solde les bénéficiaires frauduleux desdites pensions. Au terme de cette opération, les actes de 7855 pensionnés du fichier solde actuel n'ont pu être retrouvés, ce qui fait douter de la légitimité des droits qu'ils continuent de percevoir », explique le ministre des Finances, Louis Paul Motaze, dans un communiqué officiel signé le 8 janvier 2020.

« Toutefois, afin de limiter le contentieux qui pourrait découler de la suspension directe du paiement desdites pensions, les intéressés sont priés de bien vouloir déposer impérativement une copie de l'acte leur attribuant la pension, auprès de la trésorerie générale la plus proche, au plus tard le vendredi 20 mars 2020 », poursuit le membre du gouvernement. « Passé ce délai, lesdites pensions seront suspendues et des mesures de recouvrement des sommes déjà perçues seront engagées à leur encontre », annonce le ministre des Finances.

Pour rappel, la pension de réversion correspond à une partie de la retraite dont bénéficiait ou aurait pu bénéficier un agent de l'État décédé. Elle est versée à ses ayants droit. Alors qu'une pension d'invalidité est accordée aux personnes qui sont incapables de travailler de manière permanente ou temporaire en raison d'un handicap.

La chasse aux pensionnés fraudeurs ainsi lancée par le ministère des Finances s'inscrit dans le prolongement de l'opération de Comptage physique du personnel de l'État (Coppe), initiée entre avril et juin 2018, afin d'extirper du fichier solde des salariés indus (abandon de poste, décès, etc.). Selon le ministère des Finances, ce Coppe a permis de retirer du fichier solde plus de 10 000 agents publics fictifs, pour une économie budgétaire annuelle d'environ 30 milliards de FCFA. Pour le compte de l'année 2019, apprend-on, ces économies sont de l'ordre de 3 milliards de FCFA chaque mois.